

No 11-522-XIF au catalogue

**La série des symposiums internationaux  
de Statistique Canada - Recueil**

**Symposium 2005 : Défis  
méthodologiques reliés aux  
besoins futurs d'information**



2005



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## LE REMANIEMENT DU REGISTRE DES ENTREPRISES DES PAYS-BAS

Kees Vennix<sup>1</sup>

### RÉSUMÉ

Le remaniement du Registre des entreprises des Pays-Bas a été entrepris pour des raisons techniques. Les principaux changements dans le nouveau registre sont l'utilisation du nouveau Registre de base des entreprises (*Basic Business Register*) des Pays-Bas comme source pour les unités légales et locales, l'ajout d'unités administratives et un nouvel algorithme automatisé pour établir la base de sondage statistique d'après des sources administratives. Le nouveau registre des entreprises permettra d'utiliser plus efficacement les données administratives pour la compilation de statistiques grâce à un meilleur couplage entre unités administratives et statistiques. Le nouveau registre deviendra opérationnel dans le courant de 2006.

MOTS CLÉS : Registre des entreprises; remaniement; utilisation de sources administratives.

### 1. INTRODUCTION

Le Registre des entreprises des Pays-Bas joue un rôle fondamental dans la compilation de la plupart des statistiques sur les entreprises. Il est opérationnel depuis 1967. Le système technique actuel date de 1993. Pour plusieurs raisons, il a été décidé de remanier et de reconstruire ce système. Le remaniement porte sur le processus suivi pour dériver des unités statistiques à partir de données administratives, ainsi que sur la stratégie de mise à jour du registre. La reconstruction du registre comprend non seulement les changements entraînés par le remaniement du processus, mais aussi ceux résultant de la transition d'une plate-forme de base de données à une autre. En pratique, aucun logiciel du registre actuel ne sera utilisé dans le nouveau registre; autrement dit, toutes les fonctionnalités seront entièrement nouvelles.

Le remaniement du registre des entreprises, qui a débuté en octobre 2003, est l'un de plusieurs projets de remaniement entrepris à Statistique Pays-Bas ces dernières années. D'autres projets avaient trait, par exemple, au remaniement du processus de compilation des statistiques structurelles annuelles sur les entreprises et à l'introduction d'une architecture de gestion. Tous ces projets ont pour objectif de permettre à Statistique Pays-Bas de produire ses statistiques de façon plus efficace : à moindre coût, en réduisant le fardeau de réponse qui pèse sur les entreprises et en répondant mieux à l'évolution des besoins des utilisateurs des statistiques. Le projet d'architecture de gestion a abouti à une vue globale des divers systèmes et processus nécessaires pour produire les statistiques. Le remaniement du registre des entreprises a été exécuté de telle façon que le nouveau registre soit intégré correctement dans l'architecture de gestion.

À la section 2 du présent article, nous décrivons les fonctions du Registre des entreprises des Pays-Bas et son contenu. À la section 3, nous exposons les raisons du remaniement. À la section 4 nous discutons des principaux changements. Ensuite, nous décrivons le nouveau processus permettant d'établir le cadre statistique d'après les sources administratives. À la section 6, nous discutons de la mise en œuvre du nouveau registre. Pour conclure, nous décrivons certains problèmes persistants et les futurs développements.

---

<sup>1</sup> Kees Vennix, Statistique Pays-Bas, Division de la statistique des entreprises, C.P. 4481, 6401 CZ Heerlen, Pays-Bas ([kvnx@cbs.nl](mailto:kvnx@cbs.nl)). Les opinions exprimées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne correspondent pas forcément à la politique de Statistique Pays-Bas.

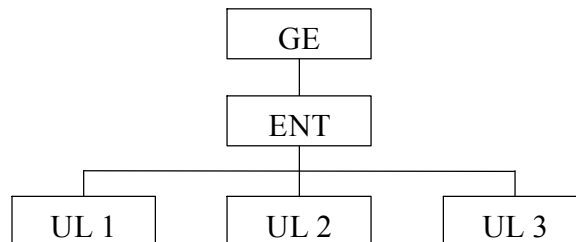
## 2. LE REGISTRE DES ENTREPRISES DES PAYS-BAS

À Statistique Pays-Bas, le registre des entreprises remplit trois grandes fonctions. Premièrement, il fournit la base de sondage de presque toutes les enquêtes auprès des entreprises réalisées par l'organisme (la principale exception étant les statistiques sur le commerce international). En tant que tel, il sert d'instrument de coordination entre les diverses statistiques. Deuxièmement, il fournit les noms et les adresses aux services chargés des enquêtes. Enfin, il sert de passerelle entre le monde administratif et le monde statistique. Les données administratives acquièrent une importance sans cesse croissante dans le processus de compilation des statistiques de Statistique Pays-Bas. Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources et pour toutes sortes d'unités. La première étape en vue de les rendre utiles pour les statistiques sur les entreprises consiste à les relier aux unités qui figurent dans le registre des entreprises.

Le Registre des entreprises des Pays-Bas actuel contient trois unités de base : l'unité légale, l'entreprise et le groupe d'entreprises. Toutes les unités sont conformes aux définitions énoncées dans les règlements d'Eurostat (EC 2003). Le modèle de données est illustré au moyen d'un exemple à la figure 1. L'unité légale (UL) est la plus petite unité dans le registre. À l'heure actuelle, il en existe environ 1,6 million. Dans le registre actuel, la source principale pour les UL est le Registre des sociétés, tenu par les chambres de commerce. Comme les agents économiques ne sont pas tous obligés de s'inscrire au Registre des sociétés, les inscriptions reliées au règlement concernant la sécurité sociale sont également utilisés comme source pour les unités légales. Il en est ainsi des secteurs non commerciaux de l'économie, dont les organismes gouvernementaux, les services publics, l'éducation et les soins de santé, et des professionnels travaillant à leur compte, comme les médecins et les avocats.

La principale unité statistique est l'entreprise (ENT). Elle est définie comme étant la plus petite combinaison d'unités légales qui représente une unité organisationnelle produisant des biens ou des services et qui jouit d'un certain degré d'autonomie décisionnelle, spécialement en ce qui concerne l'affectation de ses ressources courantes (EC 2003). En général, une ENT correspond à une unité légale ou à une combinaison d'unités légales. Dans certains cas, surtout les institutions publiques ou quelques très grands groupes d'entreprises, une unité légale fait partie de plus d'une ENT. À l'heure actuelle, le registre contient 1,05 million d'ENT. L'ENT est l'unité statistique utilisée pour presque toutes les enquêtes auprès des entreprises, y compris les enquêtes en vue de produire les statistiques structurelles annuelles des entreprises et celles réalisées pour la production de statistiques à court terme. Ces caractéristiques principales sont l'activité économique, classifiée conformément à la version néerlandaise, plus détaillée, de la NACE européenne, et la catégorie de taille, exprimée en fonction de l'emploi.

La troisième unité, le groupe d'entreprises (GE), est définie comme une association d'entreprises, unies par des liens juridiques et (ou) financiers. Comparativement à l'ENT, qui est autonome en ce qui a trait à l'affectation de ses ressources courantes, le GE est un acteur d'un niveau plus stratégique, qui prend, au nom de ses ENT constituantes, des décisions stratégiques les affectant toutes (EC 2003). Le registre actuel contient 0,95 million de GE. Ils sont formés en se fondant sur les relations de contrôle entre les unités légales, puisqu'un GE peut aussi être considéré comme une association d'UL au lieu d'ENT. Le Registre des sociétés fournit des renseignements sur les relations de contrôle total entre les UL. Ces renseignements sont complétés par ceux obtenus directement auprès des GE au sujet des relations caractérisées par un contrôle partiel. Dans le cas des GE multinationaux, seule la partie correspondant à des UL établies aux Pays-Bas est enregistrée.



*Figure 1 : Exemple de relations entre les unités de base, c'est-à-dire le groupe d'entreprises, l'entreprise et l'unité légale, dans le modèle de données du Registre des entreprises des Pays-Bas pour un GE constitué d'une ENT et de trois UL.*

Pour chaque type d'unité, les caractéristiques principales sont l'activité économique, la taille exprimée par l'emploi, l'adresse et les données démographiques, comme les dates de création (naissance) et de disparition (mort) de l'unité. En général, ce sont les sources administratives qui sont principalement utilisées pour la mise à jour de ces renseignements, mais des données provenant des enquêtes sont également utilisées quand elles indiquent que l'information administrative est incorrecte. Le nombre de personnes employées est fondé sur l'information provenant des registres de sécurité sociale pour les unités légales ayant des employés, complétées par des estimations du nombre de travailleurs autonomes pour les unités légales n'ayant pas d'employés, et par l'information provenant d'une enquête sur l'emploi. Quelle que soit la source des données sur l'emploi, l'information est enregistrée dans le registre des entreprises avec un retard d'environ un an et demi.

La plupart des GE (90 %) ne sont constitués que d'une seule ENT et d'une seule UL<sup>2</sup>. Pour ces GE, la mise à jour des renseignements sur la structure du GE et la formation des ENT sont simples et exécutées automatiquement. Pour les GE plus grands, la formation des ENT n'est pas toujours facile. Par conséquent, elle est faite manuellement dans le registre actuel, ce qui signifie qu'un auteur de profils est chargé de regrouper les UL en ENT. Pour les 5 000 plus grands GE, la structure en ce qui concerne les ENT et les UL, ainsi que les caractéristiques des unités, est mise à jour par les auteurs de profils. Ce type de mise à jour est appelé établissement actif de profils. Cela signifie que tous les un à cinq ans, selon la taille et l'importance économique du GE, l'information figurant dans le registre est mise à jour et vérifiée auprès des représentants du GE proprement dit. Les renseignements sur quelque 30 000 GE plus petits font l'objet d'une mise à jour réactive, les données du registre étant mises à jour si une source interne ou externe indique qu'il y a lieu de le faire.

Le cycle de production du registre actuel est d'un mois. Cet intervalle correspond à la fréquence des statistiques à court terme produites le plus fréquemment et il s'agit de celle à laquelle les données du Registre des sociétés sont disponibles.

### 3. POURQUOI LE REMANIEMENT?

Le remaniement du Registre des entreprises des Pays-Bas a été entrepris pour des raisons techniques, statistiques et de gestion. La base de données et les logiciels actuels datent du début des années 90. Au fil des ans, il est devenu de plus en plus difficile de mettre le système à jour et de l'adapter aux changements demandés par les utilisateurs du registre. En outre, le processus actuel n'est pas entièrement transparent et les résultats ne sont pas toujours reproductibles. Alors que ces raisons techniques auraient été suffisantes pour justifier un remaniement, elles n'ont pas été le principal déclencheur du lancement du projet. Comme il est mentionné à la section précédente, l'une des fonctions du registre des entreprises est de servir de passerelle entre le monde administratif et le monde de la statistique. Or, cette fonction devient de plus en plus importante, puisque Statistique Pays-Bas vise à réduire le fardeau de réponse qui pèse sur les entreprises en remplaçant les données d'enquête par des données provenant de sources administratives pour la compilation des statistiques sur les entreprises. Pour le permettre, il était nécessaire d'améliorer le lien entre les unités administratives et les unités statistiques, en particulier l'entreprise. Comme cela nécessitait à la fois l'introduction d'unités administratives dans le registre et un nouvel algorithme automatisé pour dériver les entreprises, il a été estimé que ces changements n'étaient pas possibles dans le contexte du registre actuel et qu'un remaniement était donc nécessaire afin d'améliorer le couplage entre les unités administratives et statistiques.

Les facteurs qui ont déclenché le remaniement du registre des entreprises n'étaient pas uniquement internes à Statistique Pays-Bas. Un déclencheur externe important a été l'adoption prochaine du Registre de base des entreprises (BBR pour *Basic Business Register*) aux Pays-Bas. Le projet du BBR a été lancé par le gouvernement néerlandais dans le cadre de la création d'un nombre limité de systèmes d'enregistrement de base aux Pays-Bas. Le BBR est destiné à contenir des données signalétiques sur toutes les entreprises des Pays-Bas, de façon à introduire une identification unifiée qui sera utilisée par tous les registres. Cette identification unifiée facilite l'échange de données entre les institutions gouvernementales, mais elle offre aussi une structure pour le couplage des données administratives provenant de diverses sources. Aux entreprises, le BBR procurera l'avantage à long terme de ne

---

<sup>2</sup> Environ 0,5 million d'UL ne font pas partie d'une ENT, parce qu'elles ne sont pas considérées comme étant économiquement pertinentes.

devoir être enregistrées qu'une seule fois au lieu de l'être séparément dans chaque registre tenu par une institution gouvernementale. Il est évident que le BBR offre à Statistique Pays-Bas la possibilité d'améliorer considérablement le couplage entre son propre registre des entreprises et les registres administratifs tenus par d'autres institutions gouvernementales.

La première version du BBR, BBR 1.0, est opérationnelle depuis janvier 2005. Elle est alimentée par des renseignements sur les unités légales provenant de deux sources, le Registre des sociétés (source principale pour le registre des entreprises actuel) et le Registre de l'Office de l'impôt. Pour éviter les enregistrements en double, les unités légales offertes par ces deux sources ont été soumises à un couplage avant d'être entrées dans le BBR. Dans ce dernier, elles reçoivent un numéro d'identification unique qui est également inclus dans les registres qui fournissent les renseignements sur les unités légales. Dans BBR 1.0, les caractéristiques sont limitées à des renseignements standardisés sur l'adresse et la forme juridique de l'unité légale. Les futures versions fourniront plus de caractéristiques. La mise à jour du BBR est dictée par les événements. Chaque jour, les changements apportés au Registre des sociétés et au Registre de l'Office de l'impôt sont transmis au BBR, dans lequel ils sont traités immédiatement.

#### **4. LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS**

Les principaux changements associés au nouveau registre des entreprises sont l'utilisation du BBR comme source principale d'information pour les unités légales et l'introduction d'un processus entièrement automatisé pour établir les unités statistiques à partir des sources administratives. Cependant, ce ne sont pas là les seules améliorations par rapport au registre actuel.

En général, le nouveau registre des entreprises sera plus souple que le registre actuel. Il sera plus facile de l'adapter aux changements survenus dans les sources administratives et à l'évolution des besoins des utilisateurs du registre. Du côté des entrées du registre, cette souplesse est favorisée par l'établissement d'une distinction claire entre les données administratives et les données statistiques. Celle-ci est réalisée grâce à l'introduction dans le registre d'unités administratives et de caractéristiques correspondantes. Une unité administrative est définie comme étant une unité qui est enregistrée par une source administrative externe. La séparation entre les unités administratives et statistiques facilite l'adaptation à un changement dans une source administrative. Un tel changement entraînera dans le registre des entreprises une modification du processus suivi pour établir les unités administratives, mais pas nécessairement une modification des unités statistiques ou du processus suivi pour établir ces dernières.

La souplesse est également assurée grâce à l'application de règles de dérivation adaptables tout au long du processus de dérivation des unités statistiques d'après les sources administratives. Les règles sont ajustables en ce sens qu'il est facile de modifier le paramètre contenu dans une règle, par exemple un pourcentage devant être utilisé dans certains calculs, mais aussi en ce sens que diverses sources peuvent être utilisées pour une caractéristique particulière d'une unité dans le registre. Dans les cas où un plus grand nombre de sources sont disponibles pour une caractéristique, celles-ci sont classées par priorité, assortie d'un délai. Le délai indique combien de temps la valeur d'une caractéristique provenant d'une source est à l'abri de changements de la valeur de cette caractéristique provenant d'une source de classement inférieur. Tant le niveau de priorité que le délai peuvent être ajustés. Une plus grande souplesse est également réalisée dans la mise à jour des métadonnées, par exemple, la mise à jour de la classification concernant l'activité économique. Étant donné la révision à venir de la NACE (prévue en 2008), cette amélioration par rapport au registre actuel est la bienvenue.

Comme dans le registre actuel, l'unité légale, l'entreprise et le groupe d'entreprises seront les unités principales du nouveau registre. Les définitions et les concepts de ces unités demeurent essentiellement les mêmes, mais la façon dont elles sont dérivées diffère de celle du registre actuel. En outre, deux nouvelles unités sont introduites : l'établissement et l'unité locale. L'établissement est défini comme la partie d'une UL qui est située à un emplacement donné. Une UL peut comprendre plus d'un établissement. De façon semblable, l'unité locale est définie comme la partie d'une ENT qui est située à un emplacement géographique donné, défini par le code postal. Une ENT peut donc comprendre plus d'une unité locale. Dans le registre actuel, les unités locales ne sont pas incluses, mais construites sur demande, par exemple pour la production de statistiques régionales.

Dans le nouveau registre, le Registre des sociétés est remplacé par le BBR en tant que source principale pour les unités légales. Le BBR offre non seulement la possibilité de couplage à d'autres registres, mais aussi une meilleure couverture que le Registre des sociétés. Après tout, dans le BBR, les unités provenant du Registre des sociétés sont complétées par celles provenant du Registre de l'Office de l'impôt, ce qui permet d'améliorer la couverture du Registre des entreprises de Statistique Pays-Bas dans des domaines où il présentait généralement des faiblesses, à cause de l'incomplétude du Registre des sociétés dans les secteurs où l'inscription au registre n'est pas obligatoire.

Dans le processus en vue de dériver et de mettre à jour le nouveau registre des entreprises, les renseignements provenant de l'Office de l'impôt ne seront pas uniquement utilisés de façon indirecte, sous forme d'UL du BBR provenant du Registre de l'Office de l'impôt. Pour commencer, dans le nouveau registre, le nombre de personnes employées dans le cas des UL ayant des employés sera fondé sur les renseignements concernant l'impôt sur les traitements et salaires. Comparativement à l'information sur la sécurité sociale utilisée dans le registre actuel, les données de la nouvelle source sont nettement plus récentes (trois mois contre un an et demi) et devraient, en principe, être plus fiables dans l'avenir, car l'évolution de la législation et les changements subis par l'organisme qui recueille et fournit les données sur la sécurité sociale pourraient menacer la qualité et la continuité de la source actuelle. Pour les UL sans employés, des estimations seront utilisées comme dans le registre actuel, mais la méthode de production de ces estimations sera plus complexe, car elle s'appuiera non seulement sur la forme juridique de l'unité légale, mais aussi sur les renseignements sur le chiffre d'affaires.

Comme il est décrit à la section 3, dans le registre actuel, toutes les entreprises constituées de plus d'une unité légale ont été formées par l'intervention d'un auteur de profils. Dans le nouveau registre, un algorithme automatisé sera utilisé pour former les groupes d'entreprises et les entreprises dans ces groupes, indépendamment du nombre d'unités légales concernées. En outre, cet algorithme utilisera l'information provenant du Registre de l'Office de l'impôt (voir la section 5). L'utilisation d'un algorithme automatisé pour former les entreprises réduit le besoin d'une mise à jour interactive. La stratégie de mise à jour du nouveau registre sera dictée principalement par les changements au niveau de la population, alors que la stratégie actuelle est axée sur les changements survenant au niveau microéconomique, c'est-à-dire les changements dans les unités statistiques. Seuls les 1 000 GE les plus grands feront l'objet d'une mise à jour active. Pour toutes les autres unités, la mise à jour n'aura lieu que si des changements au niveau de la population donnent lieu de le faire ou qu'un besoin urgent de changement est signalé par un des services chargés des enquêtes.

Enfin, un changement important aura trait à la façon dont sont enregistrées les modifications de la base de sondage de la population. Dans le registre actuel, seule la création (naissance) et la disparition (mort) d'entreprises simples (GE = ENT = 1 UL) sont traitées automatiquement. Dans le nouveau registre, les événements statistiques seront utilisés pour tenir compte des changements qui surviennent dans la base de sondage. Ces événements sont dérivés et classifiés (création, fusion, prise de contrôle, ...) par un algorithme automatisé. Cet algorithme a été décrit auparavant (Beuken, 2003) et ne sera pas inclus dans le présent article.

## 5. LE NOUVEAU PROCESSUS

La présente section décrit le processus pour passer des sources administratives au cadre statistique à utiliser pour la réalisation des enquêtes auprès des entreprises. Une partie de ce processus est illustrée à la figure 2.

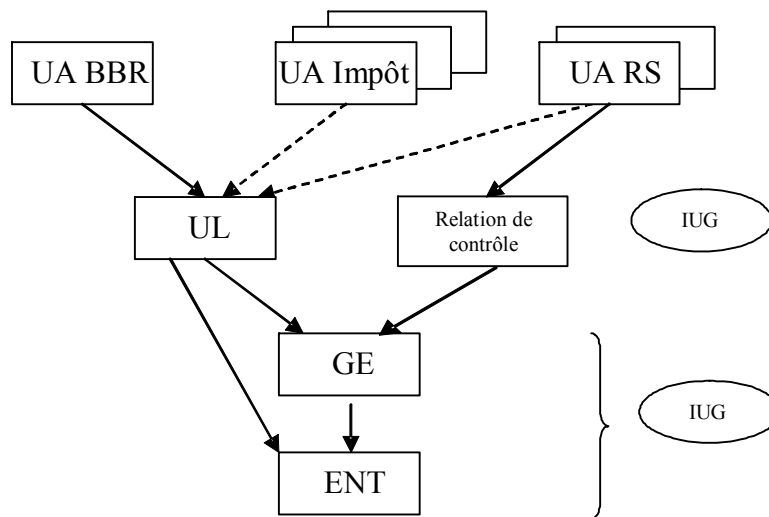
La première étape consiste à transformer l'information provenant des sources administratives en unités administratives (UA) et en leurs caractéristiques. Pour cela, l'information est standardisée, vérifiée pour repérer les irrégularités, recodée au besoin en fonction de la classification souhaitée, puis vérifiée afin de repérer les changements comparativement à l'état antérieur : existe-t-il de nouvelles unités? Des unités ont-elles été supprimées ou modifiées? Le résultat est un état mis à jour des UA. Le registre des entreprises contient trois types d'UA :

- les UA du Registre de base des entreprises (BBR) : chaque unité légale fournie par le BBR est transformée en une UA du BBR ayant les caractéristiques fournies par le BBR. Puisque ce dernier transmet quotidiennement des renseignements à jour à Statistique Pays-Bas, les UA du BBR sont mises à jour quotidiennement;

- les UA fondées sur le Registre des sociétés : le Registre des sociétés fournit les unités légales et les relations de contrôle total entre les unités légales. Les unes et les autres sont transformées en UA. L'une des caractéristiques de l'UA pour les unités est le numéro d'identification provenant du BBR;
- les UA fondées sur le Registre de l'Office de l'impôt : le Registre de l'Office de l'impôt est assez complexe et comprend plusieurs unités et plusieurs types de relations entre ces unités. Les principales utilisées dans le Registre des entreprises de Statistique Pays-Bas sont la « personne » (l'unité qui porte le numéro d'identification du BBR, comparable à l'unité légale) et les trois unités composites, constituées d'une personne ou plus, par l'entremise desquelles une entreprise s'acquitte de ses obligations fiscales. Il existe des unités pour la taxe sur la valeur ajoutée, pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés et pour l'impôt sur les traitements et salaires. Chaque unité possède ses propres caractéristiques. En principe, toutes sont reliées à une ou à plusieurs unités du BBR par le numéro d'identification du BBR enregistré sur la ou les personnes constituant l'UA; toutefois, à cause de déficiences dans le couplage entre le Registre de l'Office de l'impôt et le BBR, certaines UA ne peuvent pas être couplées à une unité du BBR.

Après la formation des UA, l'étape suivante est l'enregistrement de l'unité légale et de ses caractéristiques. Comme il est souligné à la section précédente, le BBR est la source principale et, en fait, l'unique source pour les UL, ce qui signifie que chaque UA BBR devient une UL. Chaque UL est couplée à :

- 1 UA BBR
- 0 ou 1 UA correspondant à une unité légale dans le Registre des sociétés
- 0 à n UA correspondant à une relation de contrôle total provenant du Registre des sociétés
- 0 ou 1 UA correspondant à une personne dans le Registre de l'Office de l'impôt
- 0 à n UA composites fondées sur le Registre de l'Office de l'impôt.



**Figure 2 :** Le nouveau processus pour établir les unités statistiques d'après les sources administratives. UA RS représente les UA fondées sur le Registre des sociétés, UA Impôt représente les UA fondées sur le Registre de l'Office de l'impôt. IUG représente une interface utilisateur graphique grâce à laquelle les auteurs de profils peuvent appliquer interactivement les changements aux UL, GE et ENT.

La version actuelle du BBR ne contient qu'un ensemble limité de caractéristiques. Celles requises pour les UL qui ne peuvent être extraites du BBR sont dérivées à partir d'une des UA couplées à l'UL. Pour chaque caractéristique, il existe une règle de dérivation qui décrit quelle source (UA) a la priorité. Une fois que l'UL et ses caractéristiques sont enregistrées, sa pertinence économique est vérifiée afin d'éviter qu'une UL marginale devienne un GE ou une ENT. Deux indicateurs sont établis : l'un qui indique si l'UL en elle-même devrait donner lieu à un GE, quelles que soient les relations de contrôle qu'elle pourrait avoir avec les autres UL, et l'autre indiquant si elle devrait mener à une ENT. Le nombre de personnes employées, le code de la NACE (auxiliaire ou non) et le chiffre d'affaires de

l'UA correspondante pour la taxe sur la valeur ajoutée jouent un rôle dans l'algorithme utilisé pour établir ces indicateurs.

Après que soient enregistrées les UL, les groupes d'entreprises sont formés. On utilise pour ce faire les renseignements sur les relations de contrôle total provenant du Registre de société, reliés au moyen du lien avec l'UA correspondante, ainsi que ceux sur les relations de contrôle partiel qui sont enregistrées par les auteurs de profils durant les mises à jour des GE (il n'existe aucune source administrative pour ces relations de contrôle partiel). En outre, les relations de contrôle sont soumises à des règles de dérivation avec priorités et délais.

Une fois que les GE sont constitués, les entreprises qu'ils contiennent doivent être formées. Comme il est mentionné à la section 4, un algorithme automatisé a été implémenté à cette fin dans le nouveau registre. Pour la grande majorité des GE, la tâche est simple : le GE est constitué d'une seule ENT et d'une seule UL. Par conséquent, la première étape de l'algorithme consiste à vérifier le nombre d'UL dans le GE. S'il contient deux UL ou plus, la suite de l'algorithme est exécutée. Cette suite comprend 26 branches, ayant trait aux aspects suivants :

- le nombre d'UL dans le GE : deux ou plus que deux?
- les activités des UL : existe-t-il des activités auxiliaires ou non?
- le nombre de personnes employées : est-il nul ou plus grand que zéro?
- les UL concernées ont-elles une liste de paye commune?
- les UL font-elles partie de la même unité en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés?

Pour répondre aux deux dernières questions, on utilise les UA fondées sur le Registre de l'Office de l'impôt. En pratique, l'algorithme essaye d'abord de regrouper toutes les UL comprises dans le GE en une ENT. Si cela s'avère impossible, le même algorithme est appliqué pour essayer de regrouper en une ENT toutes les UL qui font partie d'une même unité en ce qui a trait à l'impôt des sociétés. Toutes les UL qui restent après cette étape et qui sont considérées comme étant économiquement pertinentes forment alors une ENT qui leur est propre.

En couplant les unités légales à l'UA d'après le Registre de l'Office de l'impôt, un lien amélioré est déjà établi entre le Registre des entreprises et la source la plus importante de données administratives qui pourraient remplacer les données d'enquête. Cependant, les enquêtes ne sont pas réalisées auprès des UL, mais auprès des entreprises. Par conséquent, il est plus important d'améliorer les liens entre les unités administratives et l'ENT afin de faciliter l'utilisation des données administratives pour la compilation des statistiques sur les entreprises. Un prototype du nouveau registre a montré que cet objectif pouvait être atteint en utilisant l'UA pour l'impôt des sociétés dans la formation de l'ENT. Ce changement a non seulement amélioré la divulgation des données sur l'impôt des sociétés, mais aussi de l'information sur la taxe sur la valeur ajoutée. Ce progrès donne la possibilité d'améliorer l'intégration des données provenant des statistiques sur le commerce international, qui sont fondées sur les unités concernant la taxe sur la valeur ajoutée, à celles provenant d'autres statistiques sur les entreprises.

Après la création des GE et des ENT, deux étapes du processus automatisé doivent encore être exécutées : établir les événements statistiques préliminaires et vérifier la continuité. Les événements indiquent quels changements a subis une unité statistique depuis la dernière approbation de la base de sondage statistique (voir plus loin). En ce qui concerne les unités qui ont changé, le système vérifie si l'unité peut être considérée comme la continuation d'une unité existante à l'aide d'un algorithme fondé sur la rétention de 70 % du nombre d'employés. Dans l'affirmative, l'identification de l'unité est retenue.

Le processus d'établissement des GE et des ENT d'après les sources administratives est entièrement automatisé. Chaque nuit, l'information provenant des sources administratives est traitée afin de produire une base de sondage préliminaire. Durant la journée, les auteurs de profils peuvent apporter interactivement des modifications à cette base de sondage s'ils ne sont pas d'accord avec les résultats du processus automatisé ou s'ils disposent d'information sur une unité provenant d'une autre source, par exemple d'une enquête ou d'un contact avec un GE, qui doit être enregistrée dans le Registre des entreprises. Des changements peuvent être appliqués à plusieurs éléments :

- relations de contrôle entre les UL (les UL intervenant dans une relation de contrôle, ainsi que le type et le pourcentage de contrôle peuvent être modifiés);



- composition des GE et des ENT;
- caractéristiques des GE, des ENT et des UL;
- rejet de la décision du système concernant la continuation d'une ENT ou d'un GE.

La confirmation que les règles prédéfinies sont observées lors des changements appliqués interactivement assure que la base de données demeure cohérente. Pour les 1 000 plus grands GE qui font l'objet d'une mise à jour active par les auteurs de profils, les changements proposés par le processus automatisé sont présentés à l'auteur de profils avant d'être traités dans la base de données. L'auteur de profils peut accepter ou rejeter les changements ou les modifier afin qu'ils produisent les résultats souhaités.

Tout comme le registre actuel, le nouveau registre aura un cycle de production d'un mois. Chaque jour, une base de sondage préliminaire est produite à la suite des changements résultant de la mise à jour quotidienne du BBR et des changements appliqués lors de l'établissement interactif des profils. Chaque jour, l'état de la base de sondage est soumis à une macrovérification, qui porte avant tout sur les changements au niveau de la population survenus depuis la dernière approbation de la base de sondage (voir plus loin). Le système produit des vues d'ensemble des changements par catégorie de taille, par code de la NACE à divers niveaux et par combinaison de catégorie de taille et de code de la NACE. D'après ces vues d'ensemble, le macrovérificateur peut dépister dans le registre les domaines douteux qui méritent un examen plus approfondi. En pratique, le macrovérificateur peut sélectionner les événements statistiques donnant lieu aux changements douteux et attribuer ceux-ci à un auteur de profils afin qu'il vérifie si les événements sont corrects.

Une fois par mois, la base de sondage préliminaire est approuvée et stockée dans un environnement distinct où les utilisateurs du registre des entreprises peuvent la consulter. Quand la base de sondage est approuvée, les événements statistiques provisoires tenant compte des changements survenus depuis la dernière fois que la base de sondage a été approuvée deviennent des événements approuvés. La base de sondage approuvée constitue la base de sondage statistique utilisée pour toutes les enquêtes auprès des entreprises coordonnées par Statistique Pays-Bas. Étant donné les exigences strictes concernant la reproductibilité de cette base de sondage statistique approuvée et l'effort requis pour assurer cette reproductibilité, le registre des entreprises complet n'est pas stocké dans l'environnement distinct. La base de sondage statistique approuvée contient :

- les groupes d'entreprises, les entreprises, les unités légales et les unités locales;
- les liens entre ces unités;
- les caractéristiques des unités et les liens dans la mesure où ils sont nécessaires à l'identification et à la stratification;
- les événements statistiques tenant compte des changements survenus depuis l'approbation précédente de la base de sondage.

La reproductibilité de la base de sondage est assurée par deux mécanismes : les événements statistiques et l'inclusion de trois dates sur les unités, les liens et les caractéristiques qui font partie de la base de sondage statistique approuvée. Les événements statistiques rendent la base de sondage statistique reproductible, parce qu'en enregistrant quels événements mènent à un état particulier de la base de sondage statistique au suivant et inversement, il est possible, de reproduire l'état de la base de sondage statistique à n'importe quel moment. Les trois dates qui sont mémorisées dans la base de sondage approuvée sont celle à laquelle un changement a réellement eu lieu, celle à laquelle le changement a été enregistré dans le registre des entreprises et celle à partir de laquelle le changement a été appliqué dans la base de sondage statistique. La combinaison des deux dernières dates de façon appropriée lors d'une sélection à partir de la base de sondage statistique permet de reproduire l'état de la base de sondage tel qu'il était connu à n'importe quelle date dans le passé. La première date peut être utilisée comme indicateur de la qualité du registre.

Il convient de souligner que les renseignements sur les adresses ne sont pas inclus dans la base de sondage statistique. Le nouveau Registre des entreprises s'alignera strictement sur les sources administratives en ce qui concerne les renseignements sur les adresses. Ces adresses standardisées seront fournies aux services chargés des enquêtes. Si les observations relevées durant les enquêtes fournissent des renseignements contradictoires concernant les adresses, lesquels seront souvent propres à une enquête, ceux-ci seront enregistrés dans le Système central

d'enregistrement des contacts et des observations de la Division des la statistique des entreprises de Statistique Pays-Bas et non dans le Registre des entreprises. Ce processus est conforme à l'architecture de gestion.

## **6. MISE EN ŒUVRE DU REMANIEMENT**

Le projet de remaniement a débuté en octobre 2003 par une phase initiale durant laquelle l'envergure du projet a été établie en consultation avec les employés du Registre et les utilisateurs du registre. Cette consultation a permis d'établir la liste des besoins devant être satisfait et des caractéristiques à inclure dans le nouveau registre. L'année 2004 a été consacrée à la phase d'élaboration. Les nouveaux algorithmes pour la dérivation automatisée des entreprises et des événements statistiques ont été développés et testés en pratique grâce à la construction de prototypes du logiciel. Ces prototypes ont grandement facilité la détection des éléments à améliorer dans les algorithmes. Ils ont également donné l'assurance que les choix faits lors de l'élaboration des nouveaux concepts durant les phases initiales et d'élaboration étaient corrects, raisonnables et faisables. En octobre 2004 a débuté la phase de construction du logiciel et de la base de données qui seront effectivement utilisées dans le nouveau Registre des entreprises. Au départ, il était prévu que ce dernier soit opérationnel en janvier 2006. Malheureusement, ce plan était trop optimiste et la mise en œuvre a dû être retardée jusqu'à une date ultérieure en 2006, le plus probablement le 1<sup>er</sup> juillet.

Une des étapes en vue de la mise en œuvre du nouveau registre est le transfert de données du registre actuel dans le nouveau. Les utilisateurs ont accepté le fait que des changements dans les unités et leurs caractéristiques sont inévitables, étant donné l'utilisation de nouvelles sources pour les unités légales et pour le nombre d'employés ainsi que l'introduction d'un nouvel algorithme pour former les entreprises. Cependant, le registre actuel contient des renseignements qui ne peuvent être écartés d'après les résultats du nouveau processus, parce qu'ils sont fondés sur des ententes avec les répondants et des renseignements fournis par ceux-ci. Les exemples les plus frappants sont la composition des ENT pour les GE les plus grands et les caractéristiques utilisées pour la stratification. Si une valeur provenant de source administrative est remplacée par une autre fondée sur des renseignements fournis directement par l'ENT dans le registre actuel, cette information est retenue dans le nouveau registre si l'ENT en question y figure avec la même composition. Pour quelque 35 000 ENT « protégées » appartenant aux 2 500 GE les plus grands dans le registre actuel, la composition de l'ENT est retenue autant que possible dans le nouveau registre.

Après consultation des utilisateurs du registre, il a été décidé d'obtenir des données historiques pour une période de six mois conformément aux nouveaux concepts du nouveau registre avant le moment où celui-ci entrera en production. Ces données historiques sont obtenues en construisant le nouveau registre en partant de zéro, étape par étape, selon le processus décrit à la section 5. Après chaque étape, les résultats sont comparés à ceux du registre actuel. Pour les unités pour lesquelles l'information provenant du registre actuel doit être retenue, ces renseignements sont traités dans le nouveau registre avant de passer à l'étape suivante. Cela signifie, par exemple, qu'après avoir déterminé les relations de contrôle d'après les sources administratives dans le nouveau registre, la situation est comparée à celle enregistrée dans le registre actuel avant de former les GE. S'il existe des relations de contrôle concernant les GE protégés dans le registre actuel qui ne figurent pas encore dans le nouveau registre, elles sont transférées dans le nouveau registre avant que soient établis les GE. Ce processus sera répété chaque mois jusqu'à ce que le nouveau registre soit opérationnel. En fait, cela revient à copier dans le nouveau registre les résultats des activités des auteurs de profil effectuées dans le registre actuel. Les changements qui ont été appliqués lors d'un mois antérieur sont protégés contre les changements dus à l'utilisation de sources administratives par le mécanisme normal fondé sur les priorités et les délais. La dernière étape, chaque mois, consiste à copier les numéros d'identification provenant du registre actuel pour les unités qui peuvent être considérées comme une continuation d'une unité provenant de ce registre, en utilisant le même algorithme que celui qui sera appliqué dans le nouveau registre.

## **7. DÉVELOPPEMENTS FUTURS**

Les problèmes du registre actuel ne seront pas tous résolus lors de la mise en œuvre du nouveau Registre des entreprises. Certains problèmes bien connus nécessiteront une attention supplémentaire du Registre, tout comme pour le registre actuel. L'un d'eux est le phénomène où, selon les sources administratives, une UL dans un GE

emploie toutes les personnes travaillant dans le GE, alors qu'en pratique, elles travaillent pour différentes UL et ENT. Le nouveau registre offre la possibilité de répartir le personnel entre plus d'une ENT dans le GE, y compris les ENT dont ne fait pas partie l'UL. Néanmoins, la difficulté est de dépister ces cas. Un autre problème de longue date a trait aux sociétés en nom collectif, forme juridique souvent utilisée dans les secteurs de la médecine et du droit. Le BBR fournit à la fois la société en nom collectif et les partenaires comme étant des UL, mais non la relation qui les unit. Selon l'UL au nom de laquelle le personnel et le chiffre d'affaires sont enregistrés, la société en nom collectif et les partenaires peuvent devenir des ENT distinctes et des GE distincts. Dans l'avenir, l'utilisation d'information provenant du Registre de l'Office de l'impôt pourrait faciliter la détermination des relations entre la société en nom collectif et les partenaires, mais ne permettra pas nécessairement de conclure quelles UL devraient devenir l'ENT qui peut fournir l'information statistique requise.

Des faits nouveaux en matière de législation fiscale devraient donner lieu à de nouvelles demandes de la part des utilisateurs du Registre des entreprises. Depuis l'exercice 2004, les entreprises dont la forme juridique est une entreprise individuelle sont obligées de transmettre leurs comptes de résultats à l'Office de l'impôt par voie électronique. Cette information sera mise à la disposition de Statistique Pays-Bas, ce qui offrira de bonnes possibilités de remplacer les données d'enquête par des données administratives. À cette fin, il faudra introduire dans le registre une unité administrative supplémentaire.

Malgré les problèmes persistants et les développements futurs, grâce au projet de remaniement, Statistique Pays-Bas sera doté d'un nouveau Registre des entreprises amélioré au cours de 2006. Les données du registre seront reproductibles, plus faciles à mettre à jour et à gérer, et plus faciles à adapter aux changements dans les sources et à l'évolution des besoins des utilisateurs. La mise en œuvre d'un processus automatisé pour établir les unités statistiques et les événements statistiques, et l'adoption d'une nouvelle stratégie de mise à jour rendront l'exploitation du Registre des entreprises plus efficaces. L'amélioration du couplage entre les unités administratives et statistiques permettra d'étendre l'utilisation des données administratives et de réduire le fardeau de réponse qui pèse sur les entreprises. En utilisant le Registre de base des entreprises (BBR) comme source principale pour les unités légales, la connexion est faite entre le Registre des entreprises de Statistique Pays-Bas et les initiatives lancées par le gouvernement néerlandais en vue d'arriver à un registre central unique pour les entreprises aux Pays-Bas. Par ailleurs, étant donné l'utilisation de registres externes, Statistique Pays-Bas dépendra plus que jamais de la qualité des autres registres. Les premières expériences avec le BBR et son couplage au Registre des sociétés et à celui de l'Office de l'impôt indiquent que la bonne qualité de ces registres ne peut pas encore être considérée comme un fait accompli et qu'il est nécessaire de surveiller la situation.

## RÉFÉRENCES

Beuken, I.J. (2003), "Describing changes in the register by events and mutations", article présenté à la 17<sup>e</sup> *International Roundtable on Business Survey Frames*, Rome, Italie, Octobre 2003.

EC (2003), "Business Register Recommendations Manual", Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.